

VILLE DE BEUCEVILLE

Avis public est donné

QUE lors d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 février 2019, madame Marie-Andrée Giroux, a présenté le projet de règlement 2018-408 sur le traitement des membres du conseil.

La rémunération et l'allocation de dépenses actuelles:

Maire:	Rémunération	20 108,52 \$	
	Allocations de dépenses	10 054,20 \$	Total: 30 162,72 \$
Conseillers:	Rémunération	6 702,96 \$	
	Allocations de dépenses	3 351,48 \$	Total: 10 054,44 \$

ATTENDU que le présent règlement prévoit la rémunération et l'allocation de dépenses annuelle suivante:

Maire:	Rémunération	24 130,22 \$	
	Allocation de dépenses	12 065,04 \$	Total: 36 195,26 \$
Conseillers	Rémunération	8 043,55 \$	
	Allocation de dépenses	4 021,78 \$	Total: 12 065,33 \$

Une rémunération additionnelle pour les conseillers qui occupent les postes particuliers suivants:

Actuelle:

- a) Maire suppléant : 109.46 \$ par mois de calendrier pendant lequel l' élu occupe ce poste;
- b) Membres de différents comités: 46.13 \$ par réunion ou séance à laquelle il participe et ce, jusqu'à des maximum de 254,28 \$ à 508.56 \$ par année;

Proposée:

- a) Maire suppléant : 100 \$ par mois de calendrier pendant lequel l' élu occupe ce poste;
- b) Membres de différents comités: 50 \$ par réunion ou séance à laquelle il participe

Qu'une rémunération additionnelle est prévue pour le maire suppléant en remplacement du maire si ce dernier ne peut occuper ses fonctions.

Que la rémunération sera indexée, à chaque année, selon l'indice des prix à la consommation, minimum 2% maximum 6%.

Que le règlement 2018-408 est rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Que la date prévue pour l'adoption du règlement 2018-408 sur le traitement des élus municipaux est le 4 mars 2019 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, 540, boul. Renault.

QUE le projet règlement numéro 2018-408 peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville au 540, boul. Renault, Beauceville du lundi au vendredi, entre 8:30 heures et 16:30 heures.

Donné à Beauceville ce 6 février 2019

MADELEINE POULIN, OMA
Greffière